MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

N° 1 2 /MBPE/DGD/DRC-17



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

NOTE DE SERVICE Nº 412--/MBPE/DGD du 6 MAI 2017

(DIFFUSION GENERALE)

Objet: SUSPENSION DES ACTIVITES

DE HULL-BLYTH COTE D'IVOIRE.

Réf: Courrier Hull- Blyth Côte d'Ivoire du 18/04/2017.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément au courrier visé en référence, la société de consignation et de manutention, HULL- BLYTH COTE D'IVOIRE SARLU, a décidé de la suspension de ses activités à compter du 30 avril 2017.

J'invite par conséquent, l'ensemble du service à mettre à jour leurs registres pour tenir compte de cette donne.

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM

